



CONSEIL MUNICIPAL

05 JUILLET 2022

Convocation : Vendredi 24 juin 2022

Le **MARDI 05 JUILLET DEUX MIL VINGT DEUX**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : BESNARD Jean-Philippe,

Pouvoir : BESNARD Jean-Philippe à MARCHAND Virginie

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représentée.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CR DU 31 MAI 2022

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

- Hangar communal
 - Planning

Monsieur le Maire fait un point sur le planning de réalisation des travaux du hangar communal.

Les dés ont été réalisés fin juin par la société Tabaranger et il la remercie pour sa réactivité.

Quant au montage du bâtiment, celui-ci est prévu par Roy Energie à partir du 20 juillet

La dalle béton pourrait être envisagée pour courant octobre.

- Devis actualisés

Monsieur le Maire précise à l'assemblée avoir reçu des devis réactualisés pour le génie civil du bâtiment.

Deux devis sont présentés :

1 – 1^{er} devis pour le terrassement par la société Tabaranger :

Devis initial 45 460.00 € HT réactualisé à 47 006.85 € HT

2 – 2nd devis pour la réalisation de la dalle béton par Ferreira Dalles :

Devis initial 21 675.00 € soit 28.90€ m² réactualisé à 25 875.00€HT soit 34.50 € m²

Après échanges, le conseil municipal valide ces augmentations de devis et autorise Monsieur le Maire à les engager. Il est précisé que certains postes ne devraient pas être réalisés ce qui minimisera les augmentations.

- Demande de financement en cours

Comme échangé lors de plusieurs séances de conseil, Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir consulté des banques pour le financement du hangar communal. Le but étant d'avoir une durée d'emprunt équivalente au contrat d'achat de l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques c'est-à-dire 20 ans. Afin de ne pas perdre de temps et surtout conserver les taux qui pourraient être proposés, Monsieur le Maire demande à l'assemblée un accord de principe. A l'unanimité, le conseil valide cette proposition. Les résultats seront portés à la connaissance du conseil.

- Restaurant – étude de sol G2

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que l'architecte ARCHIGONE a demandé une étude de sol de la zone de la bézègue en vue de la construction du restaurant et du parking. Pour information, Monsieur le Maire précise que cette étude durera environ 6 semaines. Deux entreprises ont répondu à notre demande de devis :

- La société GINGER – étude AVP et PRO 6 150.00 €HT
- La société GEOTEC – étude AVP et PRO 7 355.00 €HT

Après échanges, le Conseil municipal décide de confier cette mission à la société GINGER.

- Ancienne école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire a acté la restitution à la commune des bâtiments des anciennes classes à l'arrière de la mairie pour l'euro symbolique.

- Désaffectation des lieux

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de demander l'avis de Madame le Préfet sur la désaffectation de l'ensemble des anciens locaux scolaires pour permettre l'utilisation des bâtiments à d'autres activités. Il s'agit d'un courrier simple à transmettre en Préfecture. Dès retour des services préfectoraux, nous devons acter cette décision en conseil municipal.

Monsieur le Maire signale en parallèle qu'il convient de prévoir l'assurance du bâtiment.

- Cabinet médical – devis de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur le lancement du projet de cabinet médical et ainsi présente le devis de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux à engager.

Le cabinet ARCHIGONE propose un devis d'honoraires pour un montant de 13 595.00 €HT soit 16 314.48€ TTC. Ce montant correspond aux études ainsi qu'au suivi de chantier.

Après échanges, l'ensemble de l'assemblée valide cette proposition d'honoraires et autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense.

- Aménagement du cimetière – devis de maîtrise d'œuvre

Monsieur SEILLE indique à l'assemblée que la commission cimetière a eu lieu et suggère d'avoir recours à un professionnel paysagiste afin de rendre le cimetière plus esthétique et accessible PMR.

Il présente à l'assemblée un devis de maîtrise d'œuvre par le cabinet GILSON & associés pour l'aménagement de celui-ci.

En effet, Monsieur le Maire précise qu'il convient de réaménager entre autres les allées du cimetière et ainsi le rendre conforme en accessibilité PMR.

Le devis s'élève à 9 650.00€HT soit 11 580.00 €TTC

Après échanges, l'ensemble de l'assemblée valide cette proposition d'honoraires et autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense.

Monsieur SEILLE précise que le chiffrage est attendu pour la fin d'année afin de prévoir les travaux en 2023.

- Illuminations de Noël – étude de devis

Madame AGOSTO signale à l'assemblée que la commission s'est réunie pour définir les besoins et choix des illuminations pour Noël prochain.

La commission propose :

- Sur le bourg, aux abords de la mare rue d'Orléans l'installation de :
 - 3 sphères 1m15 de diam 3D - 333.00 €HT l'unité
 - 1 renne droit 3D - 1109.00 € HT l'unité
- Sur les hameaux, installer 3 sapins naturels d'environ 3m et les décorer de guirlandes lumineuses

- Assainissement

Monsieur ORSINI indique que les trappes de visites du poste principal sont totalement abimées et frappées par la rouille. Il convient de procéder au renouvellement de ces trappes pour des raisons de sécurité.

Il propose un devis la société SOVAL, fournisseur des trappes d'origine pour un montant de 1908.30€HT. Ce devis est accepté par le conseil municipal. L'installation sera réalisée par les services techniques.

Monsieur ORSINI signale aux conseillers que le curage et le nettoyage du réseau gravitaire de la résidence du Moulin a été effectué.

- SICTOM

- Avenant à la mise à disposition de bureaux

Monsieur le Maire indique que depuis le départ de Madame DE WILDER, l'entretien des bureaux occupés par le SICTOM n'est plus effectué.

En concertation avec le Président du SICTOM de la région d'Auneau, Monsieur le Maire suggère à l'assemblée que la commune prenne en charge l'entretien des locaux que le SICTOM occupe moyennant une augmentation du loyer de 100 € par mois pour assurer cette mission.

Un avenant est donc rédigé dans ce sens. Celui-ci est adopté à l'unanimité par le conseil municipal et ce dernier autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

- Energie Eure et Loir

- Modification des statuts du syndicat

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification des statuts du syndicat.

En l'état, cette modification porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs au fonctionnement du syndicat.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de modification des statuts du syndicat ENERGIE Eure-et-Loir.

- Extension de son périmètre d'intervention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification du périmètre d'intervention du syndicat.

En l'état, il s'avère en effet que la communauté de communes du Bonnevalais et la communauté de communes Cœur de Beauce ont toutes deux sollicité leur adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- o approuve les demandes d'adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques formulées par les communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir.

- o approuve dans ces conditions le projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE Eure-et-Loir.

INFORMATIONS DIVERSES

- o Lotissement de la Vigne

Monsieur le Maire précise que le permis d'aménager a été déposé le 21 juin 2022. Pour rappel, ce permis prévoit deux tranches ; la première avec 17 lots et une zone de retournement sur la zone deux puis la seconde tranche pour finaliser le lotissement et rejoindre l'impasse des trois marchands. Le début des travaux de viabilisation sont prévus au premier semestre de l'année 2023

Il indique à l'assemblée que le compromis de vente de la maison de Monsieur et Madame DE SAINTE MARESVILLE a été signé avec la SAEDEL ; le but étant pour la SAEDEL de diviser le terrain pour modification de voirie puis remettre en vente rapidement la maison.

Monsieur le Maire suggère de réfléchir au futur nom du lotissement.

- o Résidence du grenier à blé

Le Maire signale à l'assemblée qu'un constat d'infraction a été réalisé le 05 juillet concernant les clôtures non conformes au règlement de lotissement de la résidence du Grenier à blé de deux propriétés. Le procès-verbal va être rédigé par ELI et sera transmis au procureur de la République pour suite à donner. Le résultat sera porté à la connaissance du conseil municipal.

- o Enfouissement Ensonville

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception de l'estimation des travaux pour l'enfouissement électrique par Enedis soit 83 650.14 €HT dont 28 757.89 €HT de génie civil à la charge de la commune.

Le solde de 54 892.25 €HT sera réparti entre ENEDIS et Monsieur CHÂTIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de devis en cours à l'entreprise LIVERNAIS TP pour la partie terrassement ; ainsi un accord de principe est validé pour accepter le devis pour un montant de l'ordre de 15 à 18 000 € afin de permettre un début de travaux en octobre.

- o Zone des Tilleuls

Monsieur le Maire fait un compte rendu de réunion qui a eu lieu avec l'organisme EPFLi dans le cadre du projet d'achat de la ferme rue de Chartres. Malgré les relances, les négociations avec la famille Ferrière n'aboutissent pas, faute de réponse. La solution envisagée serait de monter un dossier de DUP (déclaration d'utilité public). Pour ce faire, il convient de fournir des éléments telles qu'une étude urbaine sommaire ; reportage photos pour étayer ce dossier.

- o Festivités du 14 juillet

Monsieur le Maire rappelle le programme de la soirée du 13 juillet

20h30 – Arrivée des majorettes S4V

22h00 – Rdv pour la retraite aux flambeaux ; défilé majorettes

23h00 – Feu d'artifice

Pour plus de convivialité, il est suggéré de proposer un pot de l'amitié avant le départ du feu d'artifice au local multi asso à partir de 21h30.

- Acquisition rayonnage pour pièce archives

Monsieur le Maire précise que les archives de la mairie sont rangées dans diverses armoires et elles commencent à être surchargées. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'utiliser un bureau libre de l'étage pour créer un espace archives. Pour équiper cette salle de rayonnages, un devis de la société Comat & Valco a été validé pour un montant de 3379.00 €HT.

- Réfection du Moulin

Monsieur le Maire indique avoir reçu un premier architecte pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un diagnostic global demandé par l'unité départementale d'architecture et du patrimoine.

- 1^{er} devis reçu de Monsieur Thierry LEYNET
11 200.00 €HT soit 13 440.00 €TTC
- 2nd rendez-vous le 12 juillet avec un autre architecte

Monsieur le Maire précise être dans l'attente d'un retour de M. Philippe VIGIER pour l'organisation d'une réunion avec l'ABF sur les différents moulins du périmètre Cœur de Beauce.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est demandé s'il est possible de solliciter Madame LE CORNU concernant l'état de son garage ouvert et pour son stationnement gênant et dangereux dans le virage de la rue d'Orléans.
- Il est constaté l'état « désastreux » de la résidence de la Vigne et demandé à ce que la SA Eure et Loir puisse faire un rappel aux locataires.
- Monsieur SEILLE signale avoir fait appel à l'entreprise Menuiserie Aurélien pour effectuer des travaux au cabinet médical de la rue de Chartres. Un chiffrage est en cours.
- La présence de nuisibles est constatée dans certains jardins ; il est proposé de faire un rappel dans le prochain Ouarville infos afin d'encourager les personnes concernées à solliciter une société spécialisée
- Monsieur CLAVIER demande si la commune a été sollicitée pour faire évoluer le pouvoir de police de Maire et ainsi agir en lieu et place de la gendarmerie dans le cadre du non-respect du code de la route par exemple.

La séance est levée à 23h20

Le prochain conseil municipal est arrêté à la date du 06 septembre 2022.